

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 DECEMBRE 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, conseillers municipaux.

M. Jean-Laurent VONAU rejoint l'assemblée lors du point n° 1 de l'ordre du jour, après l'approbation des comptes rendus du conseil municipal des 7 et 23 novembre 2012.

Membres absents excusés : Mme et MM. Béatrice HOELTZEL conseillère municipale a donné procuration à Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation des comptes rendus des réunions du conseil municipal des 7 novembre et 23 novembre 2012

Le conseil municipal,

- à l'unanimité moins une abstention (Christophe SCHIMPF) approuve le compte rendu et le huis clos du 7 novembre 2012
- à l'unanimité moins trois abstentions (Christophe SCHIMPF, Eric HUBERT et Claude LINDNER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2012.

→ Différentes réunions et manifestations

08.11.2012

- réunion d'information des élus et correspondants défense des cantons de Wissembourg, Lauterbourg, Seltz, Soultz-sous-Forêts et Woerth, animée par les lieutenants-colonels Antoine MERCURI et Pascal BOËS, avec présentation de la défense nationale et échange avec les participants

09.11.2012

- rencontre avec l'architecte des bâtiments de France concernant un dossier de photovoltaïque rue du Frohnacker

11.11.2012

- commémoration de l'Armistice de 1918 devant le monument aux morts, suivie du traditionnel vin d'honneur à La Saline

12.11.2012

- réunion sur la gestion économe et durable de l'espace dans les petites et moyennes communes du Rhin Supérieur dans le cadre d'INTERREG à la Région Alsace
- réunion du comité directeur du Syndicat Mixte concernant la rénovation du gymnase du collège
- réunion du comité de pilotage pour la fusion des communautés de communes du Soutzerland et du Hattgau : ce point a été largement débattu lors de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2012

13.11.2012

- réception définitive de l'orgue de l'église protestante ; il reste à compléter le garde-corps de la tribune et à le surmonter de la main courante en laiton

14.11.2012

- réunion de chantier du pôle scolaire et de la petite enfance : le prélèvement et la réimplantation de la mosaïque figurant sur l'école élémentaire, œuvre de Tristan RUHLMANN, pose problème. Son prélèvement est rendu difficile par l'état de fragilité de l'œuvre. Un diagnostic mené par un spécialiste sur place a conclu à une disproportion entre le coût d'une sauvegarde intégrale de la mosaïque et sa valeur. Le maître d'œuvre ayant un doute sur la contenance du matériau contenu dans le support de l'œuvre, et notamment de l'amiante, un prélèvement complémentaire sera effectué au courant de la semaine prochaine. Si l'amiante est confirmée, la mosaïque ne sera pas préservée, dans le cas contraire il faudra la prélever avec un maximum de précaution et la réimplanter en totalité ou partiellement, sur l'espace de destination retenue par l'architecte des bâtiments de France.

Jean-Laurent VONAU rappelle que cette mosaïque a été confectionnée dans le cadre du 1% opération culture

- rencontre conviviale entre le 2^e régiment des Hussards d'Oberhoffen et les communes partenaires. Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre de l'inspection qui s'est déroulée au sein du régiment. Elle a permis aux représentants des communes, parmi lesquelles Haguenau, Oberhoffen, Betschdorf, Hatten, Niederbronn-les-Bains et Soultz-sous-Forêts, d'échanger sur la démarche du régiment pour développer ses liens avec la population

15.11.2012

- rencontre avec le Président du handball-club de Soultz-sous-Forêts concernant les travaux au gymnase du SIVU
- réunion du bureau syndical du SCOTAN concernant la politique départementale de l'habitat, le travail partenarial SCOTAN/ADEUS 2013 et les orientations budgétaires 2013
- défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- réunion du comité de pilotage du périscolaire et de la halte-garderie qui regroupe les élus référents de la communauté de communes, la direction de l'AGF, les directions du périscolaire et de la halte garderie, et les représentants des parents. L'analyse des chiffres de fréquentation du périscolaire montre un net tassement en 2012 par rapport à l'année calendaire 2011, dû vraisemblablement au changement de direction et des conséquences pécuniaires de la crise. Cependant depuis la rentrée une certaine remontée semble se faire jour. A noter par ailleurs que le nombre d'enfants venant de Soultz-sous-Forêts peine à se développer mais que celui venant de Surbourg est en pleine expansion. Du côté de la halte garderie les choses sont plus simples : le taux d'occupation est de 72,33%, ce qui est proche de la saturation compte tenu de la nature de la prestation. La fréquentation de 2012 est encore en progression par rapport à 2011
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland consacrée essentiellement à l'adoption des budgets 2013 :
 - de la la halte-garderie : un budget de 99 857 € et une contribution de la communauté de communes de 48 237 €
 - du périscolaire : 192 300 € de budget et 96 074 € de contribution de la communauté de communes sans compter l'apport de 6 000 € de la commune de Soultz-sous-Forêts pour l'encadrement des enfants de moins de 6 ans
 - du RAM : 37 217 € de budget dont une contribution de la communauté de communes de 23 362 €.

Au total la communauté de communes consacre près de 170 000 € par an au périscolaire et à la petite enfance. En cas de création du multi accueil, la contribution de la communauté de communes est estimée à environ 100 000 € pour cette structure

16.11.2012

- inauguration de la RD 28

- réunion du comité de pilotage pour la fusion des communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau
- remise de médailles du travail et de trophées de la Société GUNTHER TOOLS

17.11.2012

- téléthon organisé par l'association « Ligne de Vie », avec au départ plus de 120 coureurs, départ donné conjointement par le Maire de Soultz-sous-Forêts et le coureur cycliste professionnel Christophe KERN. Cette course de relais a relié les différentes sections et localités de l'union territoriale des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts. Un certain nombre d'enfants handicapés ont également pu y participer grâce aux joëlettes
- spectacle « Andromaque » à La Saline qui a bénéficié d'un grand succès

18.11.2012

- déjeuner des familles de l'OMACSL
- assemblée générale de l'association « Boule d'Or » à La Saline avec remise de la médaille de bronze de Jeunesse et Sports (ministérielle) au Président, Georges WEBER

du 20 au 22.11.2012

- congrès des Maires à Paris

23.11.2012

- réunion du conseil municipal dédiée principalement au dossier de l'immeuble Wagner-Sommer
- pré-ouverture des Féeries de Noël 2012 chez le fleuriste « A L'O de Rose »

24.11.2012

- projection du film « La Chambre Douze » tourné à la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

24 + 25.11.2012

- atelier de création de bougies organisé par l'association Le Figuier à La Saline

25.11.2012

- thé dansant à La Saline organisé par l'association Cocktail Mélodies

26.11.2012

- rencontre avec M. MESSEMER pour la signature du protocole d'accord de la propriété Wagner-Sommer
- assemblée générale de CRESUS Alsace Nord à La Saline
- rencontre thématique avec un expert du fleurissement des collectivités organisée par les Fleurs WALTHER de Preusdorf

27.11.2012

- réunion de la commission de sélection des offres : ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre du Jardin de La Saline et avenant du pôle des services – points à l'ordre du jour

28.11.2012

-
- rencontre avec « Le Verger Editeur » concernant l'édition d'un livre sur la saline
- réunion du conseil d'administration de l'association des Maires du département du Bas-Rhin

29.11.2012

- rencontre avec Madame Denise KAYSER concernant le festival « Point de croix »

30.11.2012

- lancement des Tradi'sons de Noël avec ouverture de la première case du calendrier de l'Avent, mise en lumière de l'arbre de Noël géant, arbre de la connaissance du bien et du mal, et de l'ensemble des illuminations de la Ville, cheminement vers La Saline par le chemin de Noël et allumage de la première bougie de la couronne de l'Avent

01 et 02.12.2012

- exposition avicole dans le local de la maison des associations de Soultz-sous-Forêts

03.12.2012

- rencontre avec une infirmière libérale qui souhaiterait s'installer sur la commune et qui est à la recherche de locaux professionnels

04.12.2012

- réunion du Syndicat Mixte concernant le gymnase du collège – point à l'ordre du jour

05.12.2012

- réunion du comité de pilotage du pôle scolaire et de la petite enfance sur site
- réunion de la commission de sélection des offres

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle des services

Le Maire informe le conseil municipal que la pré-réception des travaux du pôle des services aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à partir de 8 heures.

- **avenant n° 1 au lot 7 – menuiseries intérieure et extérieure**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure de l'entreprise SCHALCK/Niedermodern concernant l'équipement des portes stratégiques du pôle des services d'un système électronique. Cet avenant fait suite à la décision du conseil municipal du 7 novembre 2012.

Le montant de cet avenant s'élève à 11 502 € HT (13 756,39 € TTC), formation non comprise, montant inférieur au prix annoncé lors de la réunion du 7 novembre 2012 qui était de 13 528 € HT ; il représente une augmentation de 4,64 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 248 064,98 € HT à 259 566,98 € HT (310 442,11 € TTC), ce qui représente une augmentation de 4,64 %.

La commission de sélection des offres, lors de la réunion du 27 novembre 2012, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n° 3 au lot 8 – Plâtrerie/Isolation**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 3 au lot 8 – Plâtrerie/Isolation de l'entreprise CILIA/Marckolsheim concernant des travaux supplémentaires de sécurité demandés par le bureau de contrôle, mais également des travaux faisant suite à la vétusté des murs du sous-sol du bâtiment B et la forte humidité résiduelle dans les anciens murs du bâtiment A, ainsi que la mise en place de caissons d'habillage de gaines dans les bâtiments A et B.

Le montant de l'avenant s'élève à 13 431,76 € HT (16 064,38 € TTC), ce qui représente une augmentation de 13,04 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, et des avenants n° 1 et 2, le montant du marché est porté de 103 030,54 € HT à 128 126,15 € HT (153 238,87 € TTC), soit une augmentation globale de 24,35 %.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 au lot 08 – Plâtrerie / Isolation et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n°1 au lot 14 – Chape/Carrelage**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n°1 au lot 14 – Chapes/Carrelage de l'entreprise DIPOL / Geispolsheim concernant la pose de grès cérame sur les escaliers et paliers extérieurs et le rattrapage des marches et du palier de l'escalier extérieur, travaux nécessaires pour compenser le manque de rigueur dans la réalisation des escaliers par l'entreprise de gros-œuvre et qui seront déduits du décompte de cette entreprise, ainsi que le rattrapage des marches de l'escalier intérieur de la mairie et la chape dans le bureau DGS.

Le montant de l'avenant s'élève à 3 528,80 € HT (4 220,44 € TTC), ce qui représente une augmentation de 10,01 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 35 244,80 € HT à 38 773,60 € HT (46 373,22 € TTC).

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 14 – Chape/Carrelage et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n°1 au lot 16 – Sols souples**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n°1 au lot 16 – Sols souples de l'entreprise JUNGER/Hoerdts concernant des travaux supplémentaires de dépose de carrelage sol et de revêtement PVC dans le bâtiment B (anc. bureau du livre foncier, bureau des adjoints et tisanerie).

Le montant de l'avenant s'élève à 455 € HT (544,18 € TTC), ce qui représente une augmentation de 1,87 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 24 381,05 € HT à 24 836,05 € HT (29 703,92 € TTC).

La commission de sélection des offres propose au conseil d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 16 – Sols souples et autorise le Maire à le signer.

- **Bail du Centre des Finances Publiques de Soultz-sous-Forêts**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire du contrat de bail transmis par la Direction Générale des Finances Publiques pour la réinstallation du centre des finances publiques de Soultz-sous-Forêts dans les locaux situés 3, cour de la Mairie à compter du 15 décembre 2012. Ce bail prévoit un loyer annuel de 22 358 € (8,58 €/m²) pour 217,20 m² de locaux, charges locatives en sus, payable à terme échu en quatre versements égaux et trimestriels. La location est consentie et acceptée pour une durée de 3, 6, 9 ans qui commencera à courir le 15 décembre 2012 pour finir de plein droit le 14 décembre 2021, sauf résiliation anticipée reconnue au profit du Preneur. Le loyer sera révisé automatiquement à l'expiration de chaque période triennale en fonction de la variation de l'indice national de la construction publié par l'INSEE au titre du 1^{er} trimestre de chacune des années de référence et de révision (indice de référence : 1^{er} trimestre 2012, soit 1617).

Il rappelle que par délibération du 1^{er} septembre 2010 le conseil municipal avait validé un loyer de 8 €/m² pour les locaux nécessaires à la réinstallation de la trésorerie. Ce qui correspondait à un loyer de 20 851,20 €. Cette proposition avait d'ailleurs été transmise au trésorier payeur général en septembre 2010.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail proposé et autorise le Maire à le signer avec la Direction des Finances Publiques.

A la demande de Paul BOISSARIE souhaitant connaître la destination des locaux libérés, le Maire répond qu'il y a des manifestations d'intérêts pour de la location, mais également pour un achat éventuel.

- **Fixation des loyers des différents locaux**

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les loyers des différents locaux à 8 €/m² ; ce tarif concernerait les locaux occupés par l'ABRAPA, l'Office du Tourisme et l'hôtel d'entreprises, hors charges locatives. Le centre médico-social ne paiera que les charges locatives vu que le Conseil Général a participé à l'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la base de négociation des loyers à 8 €/m².

Alfred SCHMITT fait remarquer que l'Office du Tourisme n'est pas au courant de l'occupation des futurs locaux ; le Maire répond que le Président faisait partie du comité de pilotage et que les locaux ont été aménagés suivant leur demande.

- **Hôtel d'entreprises**

La proposition faite par le Maire d'équiper les bureaux du futur hôtel d'entreprises de mobilier et d'un photocopieur est également approuvée.

→ **Jardin de la Saline**

- **Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Jardin de la Saline a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence pour les prestations suivantes :

- étude globale d'aménagement sur le secteur « Le Jardin de la Saline » d'une superficie de 17 ha, permettant la mise en œuvre de la zone de servitude de projets
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la maison d'accueil spécialisé avec une enveloppe financière de 250 000 € HT affectée aux travaux.

Il était prévu un groupement solidaire de maîtrise d'œuvre comprenant un architecte paysagiste, aménagement paysagers d'espaces publics (en qualité de mandataire) et un bureau d'études spécialisé en voirie et réseaux divers.

Vingt-trois sociétés ont retiré les dossiers et neuf offres ont été déposées dont trois ne répondaient pas au cahier des charges.

Le SDAU a effectué l'analyse des différentes offres conformément au règlement de consultation qui prévoyait comme critères de jugement :

- valeur technique : 60 % (compétences, qualifications et expérience des membres de l'équipe, note méthodologique décrivant la mise en œuvre de la mission et les moyens mis en œuvre pour le respect des délais d'exécution)
- prix des prestations : 40 %.

Sur les six propositions restantes, les quatre groupements solidaires les mieux disants ont été classés comme suit :

GROUPEMENT SOLIDAIRE	ETUDE GENERALE	MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE	TOTAL
1. Bruno KUBLER, mandataire TOPOS Aménagement, cotraitant	18 000,00 € HT 21 528,00 € TTC	6,00 % - 15 000,00 € HT 17 940,00 € TTC	33 000,00 € HT 39 468,00 € TTC
2. GALLOIS CURIE, mandataire OTE, cotraitant	22 640,00 € HT 27 077,44 € TTC	9,00 % - 22 500,00 € HT 26 910,00 € TTC	45 140,00 € HT 53 987,44 € TTC
3. Gabriel MILOCHAU, mandataire N2I, cotraitant	14 587,50 € HT 17 446,65 € TTC	5,25 % - 13 125,00 € HT 15 697,50 € TTC	27 712,50 € HT 33 144,15 € TTC

4. DIGITALE PAYSAGE, mandataire	8 660,00 € HT	19,00 % - 47 500,00 € HT	56 160,00 € HT
SERUE Ingénierie, cotraitant	10 357,36 € TTC	56 810,00 € TTC	67 167,36 € TTC

Jean-Laurent VONAU souhaite savoir si les 4 équipes classées s'étaient bien engagées pour le respect des délais et si des sous-traitants ou stagiaires étaient autorisés.

Le Maire répond que la première tranche de réalisation (voirie autour du Sonnenhof, accès Bruehl et franchissement du Seltzbach) dont le prix d'objectif est de 250 000 € devra être réalisée en juin/juillet 2013 et qu'aucun sous-traitant n'était déclaré dans les actes d'engagement.

A la question de Paul BOISSARIE souhaitant savoir qui avait élaboré le cahier des charges le Maire répond que c'est le SDAUH.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir le groupement Bruno KUBLER/TOPOS Aménagement et informe que trois membres de la commission de sélection des offres ont avalisé cette proposition du SDAUH et qu'un membre s'est abstenu.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide de retenir le groupement solidaire Bruno KUBLER/TOPOS Aménagement pour un montant global de 33 000 € HT (39 468,00 € TTC) dont 18 000,00 € HT (21 528,00 € TTC) pour l'étude générale et 15 000 € HT (17 940,00 € TTC) d'honoraires pour les travaux de VRD (6 % sur 250 000 € HT) et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

→ Aménagement de la liaison cyclopiétonne entre les écoles et la médiathèque

• Présentation du projet

Le Maire présente au conseil municipal la dernière version du projet élaboré par la maîtrise d'œuvre suite à la réunion des commissions « projets et travaux », « urbanisme et environnement » et de l'atelier de conception.

Pour Jean-Laurent VONAU il faudrait profiter de ces travaux pour un aménagement de la Schwamm ; il propose également de réaliser une vue d'ensemble du restant du parc.

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement de cette liaison piétonne a déjà été validé par le conseil municipal et que les modifications proposées concernent uniquement le tracé qui est plus droit et qui nécessite l'abattage d'autres arbres que ceux prévus à l'origine, la délimitation de la liaison par rapport au reste du pré avec une clôture en grillage de mouton et la consolidation de la rampe par un soutènement enroché ou en bois.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal,

- à l'unanimité moins 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Jean-Laurent VONAU) est favorable à l'aménagement proposé (tracé plus droit, abattage des arbres sur le tracé et mise en place d'un grillage pour délimiter la liaison du reste du pré)
- décide la consolidation de la rampe par un soutènement en bois par 9 voix pour, 6 voix pour une consolidation de la rampe par un soutènement enroché et 1 abstention (Paul BOISSARIE).

→ Etude de diagnostic pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller

• attribution du marché

Par délibération du 3 octobre 2012 le conseil municipal avait décidé d'attribuer l'étude de diagnostic pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller à la société SAFEGE/Hoenheim sous réserve de la vérification de la conformité de l'offre par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Suite à la réception du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme son choix et attribue les travaux d'études au bureau d'études SAFEGE/Hoenheim pour un montant de 12 450 € HT (14 890,20 € TTC).

Il demande au Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

→ Bassins de rétention

• avenant à la convention avec le SICTEU

Par délibération du 9 novembre 2011, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer, avec le SICTEU, la convention déterminant le montant et les conditions de versement de la participation communale pour la réalisation des bassins de rétention et à effectuer le premier versement de la participation communale d'un montant de 40 656,47 €. et les conditions de versement de la participation communale pour la réalisation des bassins de rétention sur la commune et a autorisé le paiement du 1^{er} versement de la participation d'un montant de 40 656,47 €.

Cette convention prévoyait des travaux estimés à 215 473,86 € HT pour le BV 1 et 3 amont et aval, et 61 806,51 € HT pour le BV 2.

Le SICTEU a fait parvenir le décompte définitif de ces réalisations, qui s'élèvent à 215 473,86 € HT pour le BV 1 et 3 amont et aval et 61 951,52 € HT pour le BV 2 (61 806,50 € HT pour les travaux et 145,02 € HT d'intérêts ligne trésorerie, soit un coût total de 277 425,38 € HT. La participation communale demandée correspond au montant des travaux, augmenté des intérêts de la ligne de trésorerie et diminué des subventions, soit 55 485,08 € HT. La commune ayant effectué un premier versement de 40 656,47 € HT en 2011, il reste à payer la somme de 14 828,61 € HT.

Le décompte définitif des travaux ne correspondant plus au montant figurant dans la convention signée en 2011, le SICTEU a fait parvenir un avenant à la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le décompte présenté et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention déterminant la participation communale à la réalisation des bassins de rétention et les conditions de versement.

Pour permettre le paiement du solde, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un virement de crédit de 6 172 € de l'article 2152 du programme 111 « divers travaux de voirie » à l'article 20451 du programme 220 « coulées de boue ».

Après encaissement des subventions par le SICTEU et paiement de la participation communale, les ouvrages seront rétrocédés à la commune.

→ Autres

• gymnase du Syndicat Mixte

Par délibération du 4 avril 2011 le conseil municipal s'est engagé auprès du Syndicat Mixte pour une contribution financière à l'extension des vestiaires du gymnase et à la création d'un espace convivial, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte. Le montant à charge des deux collectivités était estimé à 410 000 € HT à répartir à parts égales, déduction faite de la subvention du Conseil Général. La construction ultérieure d'un nouveau hall pour un montant estimé à 2 M€ sera à la charge de la commune et la modernisation du gymnase existant à la charge du Syndicat Mixte.

Le maître d'œuvre, retenu par le Syndicat Mixte propose :

- la construction d'un espace convivial, d'un hall d'accueil du public et un bloc sanitaires pour le public en façade Ouest du gymnase
- la construction d'un bloc en adjonction au gymnase côté Est comprenant au rez-de-chaussée 4 vestiaires avec douches, 2 vestiaires arbitre et bloc sanitaire pour les joueurs, avec création d'un sous-sol du fait du dénivelé du terrain d'assiette. Ce sous-sol pourrait être dédié soit au futur dojo pour le judo ou à une autre destination.

Il a chiffré le coût prévisionnel de ces travaux à 782 300 € HT, hors maîtrise d'œuvre, ce qui signifie un coût pour la commune d'environ 315 000 € HT, hors MOE, déduction faite du subventionnement du Conseil Général. L'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle est due à la séparation de la partie conviviale de la partie vestiaires, et à la création d'un sous-sol.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si le Syndicat Mixte s'était déjà prononcé sur le scénario proposé par le maître d'œuvre le Maire répond par la négative. Le comité syndical se prononcera le 17 décembre.

A la deuxième question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si ces travaux auront une incidence sur l'utilisation du gymnase par les différentes associations, le Maire répond que les travaux devraient débuter en mai 2013 par la toiture et le chauffage. Le gymnase devrait à nouveau pouvoir être utilisé en septembre 2013. Ce n'est que lorsque les travaux extérieurs seront terminés, qu'une nouvelle phase d'aménagement de l'intérieur sera engagée, en l'occurrence la transformation des vestiaires actuels en espace de rangement. Enfin la rénovation du sol ne devrait intervenir qu'à l'été 2014.

Paul BOISSARIE demande où va la commune dans le cadre de ses finances, celles-ci n'étant pas extensibles.

Le Maire demande finalement au conseil municipal de se prononcer sur trois scénarii possibles :

1. avaliser la configuration proposée
2. regrouper la partie conviviale avec les vestiaires à l'arrière du gymnase actuel et déplacer les tribunes
3. construire uniquement les vestiaires et abandonner la partie conviviale.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, avalise la configuration proposée. 4 conseillers se sont prononcés pour regrouper la partie conviviale avec les vestiaires à l'arrière du gymnase et déplacer des tribunes et 2 conseillers se sont abstenus (Paul BOISSARIE et Claude LINDNER).

Sur proposition du Maire souhaitant une décision quant à la contribution de la commune à cette opération, le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Claude LINDNER), décide de contribuer à raison de 50 % du coût de l'extension, déduction faite des subventions attribuées, plafonnée à 300 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

- **aménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch (du carrefour au Froeschwillerbach)**

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'aménagement du carrefour RD 264/28/52 et de la rue du Docteur Deutsch (tronçon carrefour/Froeschwillerbach).

3. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 3 n° 32, 33 et 35 lieu dit « rue de la Saline » de contenances respectives 10,92 ares, 9, 58 ares et 1,78 ares
- propriété cadastrée section 4 n° 61 lieu dit « 6 route de Strasbourg » d'une contenance de 10,03 ares
- propriété cadastrée section 4 n° 3 lieu dit « 18 rue du Maire Geiger ».d'une contenance de 6,03 ares.

4. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Contrat du responsable des activités musicales

Le contrat d'engagement d'agent non titulaire du responsable des activités musicales arrive à échéance le 31 décembre 2012 et le Maire propose de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013, aux mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) décide de reconduire le contrat d'agent non titulaire de responsable des activités musicales pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. L'agent sera embauché en qualité de non titulaire, rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B, indices brut 433 – majoré 382 – coefficient d'emploi 9,25/20^e.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le Maire informe l'assemblée que suite au rapprochement des harmonies de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg, les frais de déplacement payés par l'harmonie à son directeur ne seront plus honorés, ce qui permettra aussi de réduire la subvention à l'harmonie..

→ **Cours de direction**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin en collaboration avec la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) a organisé des cours de formation à la direction en Alsace du Nord, et plus précisément à la maison de la musique et des associations de Soultz-sous-Forêts dont les locaux avaient été mis à disposition par la commune. Deux cycles ont été organisés, destinés aux futurs directeurs d'harmonie.

La commune a rémunéré l'intervenant pour le cycle de 2011, encaissé les subventions et la contribution des élèves pour 2 cycles. Le bilan de l'opération laisse apparaître, dans la comptabilité communale, un solde positif de 2 500 €. Cette somme correspond à la rémunération de l'intervenant pour le 2^e cycle qui n'a pas été versée.

La FSMA est prête à prendre en compte la rémunération de l'intervenant pour le deuxième cycle, à condition que la commune lui reverse l'excédent de 2 500 €, et de ce fait l'opération serait soldée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 2 500 € à la FSMA pour permettre la rémunération de l'intervenant pour le 2^e cycle des cours de formation à la direction.

5. PERSONNEL COMMUNAL

→ **Complémentaire santé et prévoyance des agents communaux**

Le Maire informe le conseil municipal que le comité technique paritaire, dans sa séance du 27 novembre 2012, a émis un avis favorable à la proposition de participation à la complémentaire santé et prévoyance des agents communaux. Il rappelle le montant de la participation communale :

- **Pour le risque « Santé »** : 440 € pour un agent seul ou en couple ; 580 € pour un agent seul ou en couple avec 1 enfant ; 725 € pour un agent seul ou en couple avec 2 enfants et 870 € pour un agent seul ou en couple avec 3 enfants et plus.
- **Pour le risque « Prévoyance »** : prise en charge du montant réel de la cotisation prévoyance limité à 300 € annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'aide financière accordée par décision du 7 novembre 2012 et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

→ **Contrat d'engagement d'un agent de communication au relais culturel La Saline**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de l'emploi d'agent de communication au relais culturel la Saline, à temps complet. L'agent sera embauché en qualité d'agent non titulaire pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il sera rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe - indices brut 297 - majoré 308.

La vacance d'emploi sera publiée La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

→ **Contrat d'engagement du concierge/aide régisseur de La Saline**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'agent non titulaire de concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline arrive à échéance le 14 février 2013 et propose de le renouveler pour une nouvelle période de un an, du 15 février 2013 au 14 février 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat d'agent non titulaire de concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline pour une durée d'un an, du 15 février 2013 au 14 février 2014. L'agent sera embauché en qualité de non titulaire, à temps complet, rémunéré dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon – indices brut 337, majoré 319.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

→ **Autres**

• **heures supplémentaires de dimanches et jours fériés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanche et jour férié comme suit :

- 3,50 heures pour Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG pour leur intervention lors des festivités du 11 novembre 2012
- 6 heures supplémentaires de dimanche Christian BILLMANN, Jean-Yves JUNG et Thierry SCHNEIDER pour les travaux de déneigement le dimanche 2 décembre 2012.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ **Subvention exceptionnelle à l'association Tennis de Table**

Le conseil municipal, suite à la décision du 6 juin 2012 de prendre en charge le vin d'honneur de l'association Tennis de Table lors des festivités du 40^e anniversaire de l'association, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 242 € à cette association.

→ **Dégâts occasionnés à La Saline lors de la randonnée cyclo**

Suite à la détérioration d'un mécanisme dans les sanitaires hommes du relais culturel La Saline lors de la randonnée cyclo du mois de septembre 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer le remplacement de ce mécanisme, soit 46,72 € TTC, et la main d'œuvre (2 heures ouvrier à 28,50 €), soit un total de 103,72 € TTC à l'Amicale Cyclotouriste de Soultz-sous-Forêts.

→ **Fourrière animale**

La commune de Soultz-sous-Forêts et la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et Environs (SPA) ont conclu, il y a de nombreuses années, un contrat de prestations de fourrière animale. Ce contrat confie notamment à l'association la capture, l'accueil, la garde et les soins des animaux perdus, abandonnés, blessés ou errants sur le territoire communal. Pour exercer ses activités, la SPA disposait de terrains, ouvrages immobiliers et équipements mis à disposition et financés par la Ville de Haguenau, et ce depuis les années 1980.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la communauté de communes de la région de Haguenau est devenue compétente en matière de gestion de la fourrière animale et s'est vu transférer les biens de la ville de Haguenau en la matière et les a remis à la disposition de la SPA. Parallèlement et pour se conformer à ses obligations légales, la CCRH a lancé une procédure de délégation de service public pour une durée de 5 ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre elle a reçu une offre unique, celle de la SPA.

Par ailleurs la Ville de Haguenau, puis la CCRH, a engagé d'importants travaux de réhabilitation des équipements de la fourrière animale dont le montant global s'élèvera à 555 000 € TTC.

Pour permettre aux communes non membres de la communauté de communes de bénéficier des prestations de fourrière animale, il est prévu que le futur délégataire puisse également intervenir en dehors du territoire de l'intercommunalité par le biais d'une convention tripartite conclue avec la collectivité et chaque commune intéressée. A défaut de conventionnement le délégataire ne sera plus habilité à intervenir sur le territoire des communes hors CRHH.

Les communes intéressées par ce service devront participer financièrement au coût des équipements et le montant de la participation sera basé sur le nombre d'habitants de chaque commune selon les derniers chiffres officiels de recensement :

- 0,25 €/habitant/an au titre de l'amortissement des travaux d'investissement réalisés facturés par la CCRH
- 0,40 €/habitant/an au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service, facturés par le prestataire.

Le coût pour la commune de Soultz-sous-Forêts s'élèvera à 1 916,20 € (0,65 € x 2948 habitants recensement INSEE 2009) pour l'année 2013 (la contribution 2012 s'est élevée à 1 598,85 € : 0,55 € x 2907 habitants).

Le délégataire pourra facturer ponctuellement d'autres frais aux communes, tels que les frais de capture, de transport, de garde, d'identification, de soins éventuellement prodigués à un animal ou d'euthanasie le cas échéant, si le propriétaire n'aura pas pu être identifié ou qu'il n'aura pas récupéré son animal à la fourrière dans le délai légal de 8 jours, mais il sera chargé, à titre exclusif, d'assurer ces actes dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec la communauté de communes Région de Haguenau et le futur délégataire de la fourrière animale, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire va se renseigner auprès de la communauté de communes Région de Haguenau pour connaître la mission confiée au futur délégataire de la fourrière animale dans le cadre de cette délégation publique.

→ **Autres**

• **Subvention aux associations**

Le Maire informe le conseil municipal que lors du vote des subventions aux associations, 50 jeunes avaient été prévus pour l'Amicale Cyclotouriste de Soultz-sous-Forêts. L'association a fait parvenir la liste des jeunes licenciés qui sont au nombre de 59 et il faut donc voter une subvention complémentaire de 120 € pour l'aide à la licence des jeunes sur article 6574 du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

• **Tradi'sons de Noël**

- **Fixation des tarifs pour les ateliers de fabrication de chocolats**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des ateliers de fabrication de chocolats comme suit :

- enfant à partir de 6 ans : 7 €
- adulte : 10 €

7. DIVERS

→ **Diverses informations**

- **Affiliation volontaire au CDG 67**

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue de Diemeringen au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

– **Rapport annuel**

Le Syndicat des Eaux a fait parvenir le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011 qui est consultable en mairie et sera transmis sous format électronique aux conseillers municipaux

→ **Prochaines réunions et manifestations**

- **8 décembre 2012:** inauguration des Tradi'sons de Noël :
 - 16 heures : départ de la Cour de la Mairie en compagnie de Saint Nicolas suivi d'un arrêt devant l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal, ouverture de la case du calendrier de l'Avent et départ vers La Saline par le chemin de Noël, marché de Noël, expositions et animations
- **9, 15, 16, 22 et 23 décembre 2012 :** Les Tradi'sons de Noël avec ouverture de cases du calendrier de l'Avent, marché de Noël, ateliers, animations, expositions et théâtre « Conte à rebours »
- **15 et 22 décembre 2012 à 15 heures :** contes à la médiathèque
- **21 décembre 2012 à 18 heures :** passage du jury pour le concours local des illuminations
- **vendredi 4 janvier 2013 à 20 heures :** cérémonie des vœux avec accueil des nouveaux arrivants et remise des prix des concours locaux de fleurissement et illuminations
- **mercredi 9 janvier 2013 à 20 h 15 :** réunion du conseil municipal
- **vendredi 11 janvier 2013 à 19 heures 30 :** repas élus/personnel communal
- **samedi 12 janvier 2013 à 12 heures :** fête des personnes âgées de Hohwiller
- **vendredi 18 janvier 2013 :** assemblée générale de l'OMACSL
- **dimanche 27 janvier 2013 à partir de 12 heures :** fête des personnes âgées de Soultz-sous-Forêts

Une réunion de la commission cimetière sera programmée en janvier 2013. Les règlements du cimetière datant de 1933 et du columbarium seront envoyés aux conseillers municipaux par courriel.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Maire clôt la séance en remerciant les conseillers municipaux pour cette année de labeur et en souhaitant à toute l'assemblée présente de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2013.